



Pour publication immédiate

## AVIS PUBLIC

### **MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE BÉCANCOUR (Règlement 289 de la MRC et ses amendements)**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX DISPOSITIONS PRÉVUES EN ZONES INONDABLES SUR LE TERRITOIRE DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

Prenez avis que la *MRC de Bécancour* tiendra une assemblée publique le 11 septembre 2013 à 19 :00, à la salle municipale de Fortierville, située au 198-A, rue de la Fabrique, Fortierville, Québec, concernant le projet de règlement intitulé: *Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement aux dispositions prévues en zones inondables sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour.*

Ce projet de règlement modifie le schéma d'aménagement afin de mettre en place des mesures particulières de protection, de consolidation et d'implantation en zones inondables s'appliquant au territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Ce projet de règlement ainsi que le document indiquant la nature des modifications que les municipalités de la MRC devront apporter à sa réglementation d'urbanisme sont disponibles, pour consultation, durant les heures de bureau, au bureau de la MRC de Bécancour situé au 3689-1, boulevard Bécancour, Bécancour.

Pour toute information additionnelle sur ce projet de règlement, vous pouvez communiquer avec madame Julie Dumont, responsable de l'aménagement à la MRC de Bécancour, au numéro de téléphone 819-298-2070, poste 234.

Le Comité d'aménagement et d'environnement de la MRC de Bécancour entendra, lors de cette assemblée publique du 11 septembre 2013, toute personne ou tout organisme intéressé à lui faire part de commentaires ou à déposer un mémoire concernant ce projet de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Donné à Bécancour, ce 13<sup>e</sup> jour du mois d'août 2013.

André Roy, MBA  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier